

Entreprendre au



Opération Collective de Modernisation

PROCEDURE

1 - Retirer un dossier au Pays dans l'une de nos antennes :

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Bédarieux : | Ecoparc Phoros - Route de Saint Pons - 34600 BEDARIEUX |
| <input checked="" type="checkbox"/> Roujan : | 35 avenue de Pézenas - 34320 ROUJAN |
| <input checked="" type="checkbox"/> Saint Chinian : | 1 rue de la Voie Ferrée - 34360 SAINT CHINIAN |
| <input checked="" type="checkbox"/> Saint Pons de Thomières : | Cité administrative - 34220 SAINT PONS DE THOMIERES |
| <input checked="" type="checkbox"/> Siran : | Maison du Minervoise - 34210 SIRAN |

Sur le site du Pays Haut Languedoc et Vignobles : www.payshlv.com

Onglet : [VIVRE ET TRAVAILLER AU PAYS](#) – Rubrique : [ENTREPRENDRE AU PAYS](#) – Chapitre : [SUIVI D'ENTREPRISES](#)

Mail : economie@payshlv.com

Tél : **04 67 97 37 00**

2 - Prendre contact avec la chambre consulaire dont vous dépendez pour votre activité pour constituer votre dossier :

- | | | |
|--|----------------------|--------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> La CCI Béziers | Tél : 04 67 80 98 50 | Contact : Madame Agnès COLOMBAN |
| <input checked="" type="checkbox"/> La CCI Lodève | Tél : 04 99 51 53 25 | Contact : Madame Véronique FERNANDEZ |
| <input checked="" type="checkbox"/> La CMA Béziers | Tél : 04 67 72 72 24 | Contact : Madame Séverine JUBIEN |

ELIGIBILITE

Sont éligibles les entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers et/ou au Registre du Commerce depuis 1 an, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 800 000 Euros et employant moins de 20 personnes.

NATURE DES INVESTISSEMENTS

- Les équipements destinés à assurer la sécurité des entreprises.
- Les aménagements destinés à faciliter l'accessibilité dans ces entreprises aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduites.
- L'acquisition de matériel professionnel et les aménagements intérieurs.
- La rénovation des vitrines.

CARACTERISTIQUE DES AIDES :

Pour la rénovation des vitrines commerciales :

Investissements subventionnables compris entre **3000 et 15 000 Euros**.

- 25 % sans contrainte
- 35 % si le bénéficiaire s'implique dans les actions économiques du Pays ou justifiant d'un effort de formation au sein de l'entreprise .

Pour les autres investissements :

Investissements subventionnables compris entre **5000 et 30 000 Euros**.

- 25 % sans contrainte
- 35 % si le bénéficiaire s'implique dans les actions économiques du Pays ou justifiant d'un effort de formation au sein de l'entreprise.

Avec la participation financière de :

